

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 1er jour de novembre 2010, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;**  
**M. Marcel Bégin;**  
**M. Serge Boutin;**  
**Absent : M. Jocelyn Pouliot**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

**ADOPTÉE,**

- |      |  |  |
|------|--|--|
| 1.-  | <b>Prière;</b>   | <b>Réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2010</b> |
| 2.-  | Appel des présences;   |  |
| 3.   | Acceptation de l'ordre du jour;  |  |
| 4.-  | Acceptation du procès-verbal du 4 octobre 2010;                                |  |
| 5.-  | Suivi au procès-verbal;  |  |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.11-10;              |  |
| 7.-  | Rapport financier du maire;  |  |
| 8.-  | Résolution, programmation travaux, taxe sur l'essence;                         |  |
| 9.-  | Résolution, avis juridique, travaux route 204;                                 |  |
| 10.- | Résolutions, refinancement, prêt à long terme de 203,700\$                     |  |
| 11.- | Résolution, adoption des dépenses, amélioration du réseau routier municipal;   |  |
| 12.- | Résolution, nomination du chef pompier et directeur incendie;                  |  |
| 13.- | Résolution, politique de gestion contractuelle des organismes municipaux;      |  |
| 14.- | Résolution, renouvellement de notre adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches ; |  |
| 15.- | Suivi du dossier Quad;   |  |
| 16.- | Résolution, fermeture dépôt de matériaux secs;                                 |  |
| 17.- | Résolution, Fête du Canada 2011;   |  |
| 18.- | Demande de commandite feuillet paroissial;                                     |  |
| 19.- | Demande de commandite, bingo récréatif au profit de la Fabrique;               |  |

- 20.- Demande de commandite, Corps de Cadets 2948;
- 21.- Demande de commandite, Fondation de la Polyvalente des Appalaches;
- 22.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 23.- Correspondance;
- 24.- Varia:
  - A)Calendrier électoral déposé par la présidente d'élection;
  - B) Dates de réunions pour préparation du Budget;
  - C) Avis de citation – Ancien magasin général Henri-Louis Poulin;
  - D) Fermeture des chemins d'hiver;
- 25.- Question(s) de l'assistance;
- 26.- Levée de l'assemblée;

### **Résolution numéro 222-11-10**

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2010**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 4 octobre 2010 soit adopté, et signé tel que modifié.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution numéro 223-11-10**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Contrat de droit de passage – projet de réfection d'une section des conduites d'aqueduc et d'égout, rue Principale**

La directrice générale mentionne que le contrat de droit passage relativement au projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout, rue Principale pour le détour sur la Rue Lapointe a été signé avec Mme Thérèse Laliberté, et la Municipalité de Saint-Camille.

##### **Pompe submersible aqueduc et égout**

M. Serge Boutin indique que la pompe submersible à la station de pompage en potable a été installée par la Compagnie « Les Pompe Couture Inc. »

##### **Dépôt de matériaux secs**

L'installation des clôtures et des barrières du dépôt de matériaux secs sera faite au cours des prochains mois.

#### **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 11-10**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 11-10 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 1er novembre dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 48,250,72\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-10 tels que présentés. Le total des comptes pour NOVEMBRE 2010 s'élève à : 48,250,72\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-10.

**Feuille 11-10**

	Liste des comptes	No. chèque
	<b>Payés en octobre</b>	
1-	7 585,20 \$	Ch.1000517
2-	64,07 \$	Ch.1000518
3-	26,90 \$	Ch.1000519
4-	12,00 \$	Ch.1000520
5-	498,17 \$	Ch.1000521
6-	42,91 \$	Ch.1000522
7-	1 452,62 \$	Ch.1000523
8-	329,04 \$	Ch.1000524
9-	40,42 \$	Ch.1000525
10-	90,63 \$	Ch.1000526
11-	10,00 \$	Ch.1000527
12-	13,33 \$	Ch.1000528
13-	60,43 \$	Ch.1000529
14-	865,00 \$	Ch.1000530
15-	698,88 \$	Ch.1000531
	<b>11 789,60 \$</b>	
	<b>LISTES COMPTES À</b>	<b>No. chèque</b>
	<b>ACCEPTER, NOV.10</b>	
16-	96,23 \$	Ch.1000532
17-	947,09 \$	Ch.1000533
18-	290,00 \$	Ch.1000534
19-	1 211,15 \$	Ch.1000535
20-	457,17 \$	Ch.1000536
21-	103,61 \$	Ch.1000537
22-	6,74 \$	Ch.1000538
23-	834,88 \$	Ch.1000539
24-	86,91 \$	Ch.1000540
25-	1 129,63 \$	Ch.1000541
26-	1 279,84 \$	Ch.1000542
27-	62,65 \$	Ch.1000543
28-	498,35 \$	Ch.1000544
29-	169,31 \$	Ch.1000545
30-	110,57 \$	Ch.1000546
31-	335,81 \$	Ch.1000547
32-	135,44 \$	Ch.1000548
33-	174,96 \$	Ch.1000549
34-	4,50 \$	Ch.1000550
35-	41,67 \$	Ch.1000551
36-	224,22 \$	Ch.1000552
37-	1 027,16 \$	Ch.1000553
38-	1 332,90 \$	Ch.1000554
39-	27,95 \$	Ch.1000555
40-	81,49 \$	Ch.1000556
41-	571,43 \$	Ch.1000557
42-	7 416,23 \$	Ch.1000558
	<b>18 657,89 \$</b>	

<b>Total des salaires octobre 2010</b>	<b>11 012,02 \$</b>
--	---------------------

<b>FEUILLE 11-10</b>		
<b>Compter à ajouter</b>	<b>No. Chèque</b>	
<b>Assemblée 1<sup>er</sup> nov.</b>		
43-	42,91 \$	Ch.1000559
44-	492,01 \$	Ch.1000560
45-	795,77 \$	Ch.1000561
46-	44,62 \$	Ch.1000562
47-	1 328,15 \$	Ch.1000563
48-	2 045,52 \$	Ch.1000564
49-	825,00 \$	Ch.1000565
50-	825,00 \$	Ch.1000566
51-	435,14 \$	Ch.1000567
	42,91 \$-	
	6 791,21 \$	
	<b>48 250,72 \$</b>	

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de novembre 2010.**

**Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale**

#### **Résolution 224-11-10**

#### **7.0 RAPPORT FINANCIER DU MAIRE**

Conformément au code municipal, le maire de chaque municipalité doit, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget, produire un rapport faisant état de la situation financière selon le rapport du vérificateur pour l'année précédente, des prévisions des revenus et dépenses à la fin de l'année courante et des orientations générales pour la prochaine année.

#### **Résultats de l'année 2009**

##### **Le rapport des vérificateurs pour l'année financière 2009**

Selon le <b>rapport financier de 2009</b> , les revenus de la municipalité se chiffraient à	979,756\$
Les dépenses de fonctionnement pour la même année étaient.....	(972,699\$)
Remboursement de la dette à long terme.....	(37,395\$)
Conciliation à des fins fiscales (amortissement, produit de cession, gain sur cession)	139,314\$
Les dépenses en immobilisation (activités d'investissement).....	(101,192\$)
<b>Ce qui laisse un surplus d'opération de.....</b>	<b><u>7,784\$</u></b>
La dette à long terme se chiffrait à.....	957,687\$
Auquel il faut déduire le montant à recouvrer (subvention Gouvernement du Québec)...	(218,596\$)

**Le Surplus accumulé au 31 décembre 2009 se chiffrait à..... 77,786\$**

**PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES À LA FIN DE L'ANNÉE 2010**

**Prévisions des revenus pour 2010 :**

-Revenus en date du 1er novembre 2010 :	1,022,881.60\$
-Revenus prévus au budget :	1,155,220.00\$
-Revenus prévus au 31 décembre 2010 :	1,219,459.60\$

**Prévisions des dépenses pour 2010 :**

-Dépenses en date du 1er novembre 2010 :	936,135.68\$
-Dépenses prévues au budget :	1,155,220.00\$
-Dépenses prévues au 31 décembre 2010 :	1,208,392.34\$

Surplus d'opération : 11,067.26\$

Le surplus d'opération pour l'année 2010 devrait se situer à environ de 11,067.26\$.

**Les principales réalisations pour 2010 :**

Afin de faire une bonne rétrospective de l'année 2010, j'ai divisé les différentes actions et événements par secteur d'activités : Les loisirs et activités physiques et sportives, la culture et le patrimoine, la voirie locale, l'hygiène du milieu, la protection incendie, les activités économiques et l'administration.

**Les loisirs et activités physiques et sportives**

La municipalité a procédé à l'embauche de moniteurs et de monitrices pour le terrain de jeux, et mis une patinoire à la disposition de la population pour les activités hivernales. Nos jeunes ont pu participer à l'activité « Bouge de là » au cours de l'été. Notre collaboration avec l'équipe du Festi-Quad, tant monétairement que physiquement à la réalisation des activités de ce festival populaire a été notre principale préoccupation dans ce domaine. Pour permettre la tenue de cet événement, la Municipalité de Saint-Camille a élaboré un projet d'acquisition et de transformation d'une roulotte en un casse-croûte multi-fonctionnel. Dans le cadre de ce projet, nous avons obtenu un montant de 19,275\$ du programme du pacte rural, et une subvention de 4800\$ de notre Caisse Populaire Desjardins.

**Culture et patrimoine**

Lors de la remise des prix du patrimoine, Mme Marie-Claire Leclerc s'est vue remettre un certificat de reconnaissance lors de la remise de prix du patrimoine Etcheminois. La municipalité de Saint-Camille, suite à l'adoption de la politique culturelle des Etchemins a accepté de s'impliquer dans sa mise en œuvre par la création d'un fond à cet effet. Le dossier dans lequel nous avons mis le plus d'énergie dans ce domaine fut le dossier « Place du Village » dans lequel nous travaillons pour relocaliser la bibliothèque et l'établissement d'une maison sociale et culturelle.

**Voirie municipale**

L'amélioration de nos rues et de nos rangs a nécessité beaucoup d'attention de la part du conseil municipal, nous avons poursuivi la réfection du rang 2 par l'ajout de ponceaux et du gravier bleu. Nous avons également procédé au creusage des fossés dans les différents rangs, à la pose de quelques ponceaux, de même que la réparation du rang A et B par l'enrochement du fond de la route pour la rendre plus solide. Pour poursuivre dans le domaine de la voirie municipale, mentionnons l'amélioration du rang 4 par l'ajout de gravier dans la section de la côte vers St-Just, de même que l'abaissement d'un ponceau dans le rang St-Joseph et le nivelage du rang.

Également, nous avons modifié la cabine de la niveleuse pour permettre son accès au garage municipal lors de réparation.

Notre opérateur de niveleuse a également suivi une formation afin de parfaire ses connaissances et d'améliorer ses techniques en entretien des chemins.

#### Hygiène du milieu

Au-delà du remplacement d'une pompe à notre site d'alimentation en eau potable et des réparations nécessaires à notre réseau, l'attention du conseil s'est portée sur notre dossier majeur qui est la reconstruction de notre réseau sur la rue Principale, aussi: la fabrication des plans et devis s'est poursuivie, et une soirée d'information et de consultation a été réalisée en juin.

#### Activités économiques

Deux éléments importants à souligner : d'abord la révision de notre programme de revitalisation, qui se réalise en partenariat avec le DISC, dont l'objectif est d'aider à l'établissement de nouvelles entreprises sur notre territoire et stimuler la construction de nouvelles résidences. Deuxièmement, mentionnons que la municipalité a loué à l'entreprise «Multi-Segments » l'édifice connu sous l'appellation «d'entreprise de Couture, Couture et Boutin » afin de collaborer à l'installation d'une nouvelle entreprise sur notre territoire.

#### Protection incendie

Au niveau de l'incendie, la municipalité a continué son programme d'accréditation de ses pompiers, de même que la mise en place d'une politique de fonctionnement et d'embauche d'un nouveau chef pompier.

#### Administration

Dans le secteur de l'urbanisme, la municipalité a modifié et amélioré ses règlements d'urbanisme pour faciliter la compréhension et pour en améliorer l'application.

Également, le système de chauffage et de climatisation de l'édifice municipal a été modifié afin de diminuer systématiquement les coûts d'énergie.

Suite à la présentation d'un dossier par notre Municipalité, le Ministère de la Famille et des Aînés nous a octroyé une subvention additionnelle pour le programme MADA, la municipalité bénéficiera d'une subvention totale de 27,000\$ pour la préparation de sa politique familiale.

Récemment, deux membres du conseil municipal ont décidé de mettre fin à leur mandat, je respecte leur décision mais cela m'a peiné particulièrement. Maintenant, la municipalité devra mettre en place le processus électoral conformément à la loi afin de combler ces postes.

## **Les orientations pour 2011**

Le parachèvement des plans et devis définitif pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Principale, les appels d'offre qui s'ensuivront et la réalisation des travaux sera certainement le dossier en tête des priorités.

Si notre dossier de relocalisation de la bibliothèque et de maison sociale et culturelle est accepté par le Ministère de la Culture, nous devons débiter le processus des plans et devis dans ce dossier.

Même si l'attention des membres du conseil et du personnel sera consacrée aux deux dossiers précédemment nommés, nous devons poursuivre nos autres dossiers comme l'amélioration de nos rangs par exemple.

Le maire, Adélarde Couture

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$ de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale dépassant 25,000\$.

-Doryfor Inc.	37,249.45\$
-Carrière Ste-Rose	38,341.48\$

Le maire, Adélarde Couture

## **8.0 RÉSOLUTION, PROGRAMMATION TRAVAUX, TAXE SUR L'ESSENCE**

### **ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

### **PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**Résolution 225-11-10**

**9.0 RÉSOLUTION, AVIS JURIDIQUE, TRAVAUX ROUTE 204**

Cet item est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

**10.0 RÉSOLUTION, REFINANCEMENT, PRÊT À LONG TERME DE 203,700\$**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) :**

**QUE** la Paroisse Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille – Saint-Just – Saint-Magloire pour son emprunt de 203 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 304, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>17 300 \$</b>	<b>3.31%</b>	<b>9 novembre 2011</b>
<b>17 900 \$</b>	<b>3.31%</b>	<b>9 novembre 2012</b>
<b>18 500 \$</b>	<b>3.31%</b>	<b>9 novembre 2013</b>
<b>19 300 \$</b>	<b>3.31%</b>	<b>9 novembre 2014</b>
<b>130 700 \$</b>	<b>3.31%</b>	<b>9 novembre 2015</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

**QUE** demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 226-11-10**



**RÉSOLUTION, REFINANCEMENT, PRÊT À LONG TERME  
DE 203,700\$**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 304, la Paroisse Saint-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billet un montant total de 203 700 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 203 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 304 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

**QUE** les billets soient datés du 9 novembre 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2011.</b>	<b>17 300 \$</b>
<b>2012.</b>	<b>17 900 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>18 500 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>19 300 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>19 900 \$ (à payer en 2015)</b>
<b>2015.</b>	<b>110 800 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Paroisse Saint-Camille-de-Lellis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 novembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 304, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE,**

**Résolution 227-11-10**

**11.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES DÉPENSES, AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux. Le montant dépensé : 88,535.00\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 227-11-10**

**12.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DU CHEF POMPIER ET DIRECTEUR INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer l'actuel directeur du service incendie et chef pompier;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de détenir les formations prescrites pour assumer les fonctions de chef pompier d'une brigade;

**CONSIDÉRANT** que présentement aucun membre de la brigade des pompiers de Saint-Camille ne détient la formation d'officier;

**CONSIDÉRANT** que pour recruter un nouveau directeur du service incendie et chef pompier, nous avons dû faire appel aux membres des brigades des pompiers des villages voisins qui détiennent les formations requises;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une seule candidature pour le poste de chef pompier et directeur incendie :

M. Pierre Morneau de la Municipalité de Sainte-Justine;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Morneau possède toutes les qualités requises et la formation d'officier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR, MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille embauche M. Pierre Morneau, à titre de chef pompier et directeur du service incendie de Saint-Camille.

**QUE** toutes les conditions d'embauche relativement à ce poste sont contenues dans un contrat;

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit contrat. La prise d'effet du contrat sera le 2 novembre 2010.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 229-11-10**

### **13.0 POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille devra adopter d'ici le 1<sup>er</sup> janvier prochain, une politique de gestion contractuelle pour respecter les obligations législatives des articles 938.1.2 du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille serait intéressée de recevoir une copie du modèle qui sera préparé par la MRC des Echemins;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande à la MRC des Etchemins de nous transmettre son modèle de politique de gestion contractuelle afin de le comparer avec celle qui nous sera présentée par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec;

**ADOPTÉE,**

**Résolution 230-11-10**

### **14.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2011. Le montant de sa contribution s'élève à 282.19\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE,**

**Résolution 231-11-10**

### **15.0 SUIVI DU DOSSIER QUAD**

Le maire indique qu'un comité inter-municipal sur le quad a été formé dans les Etchemins, le comité compte 4 personnes : M. Harold Gagnon de Lac-Etchemin, M. Gilles Gaudet de St-Aurélie, M. Denis Beaulieu de Ste-Justine, et finalement M. Hector Provençal de Ste-Rose. Les enjeux de ce comité sont de trouver des solutions pour relier les municipalités entre elles, et de développer les sentiers du quad.

La municipalité de Saint-Camille quant à elle tiendra deux ou trois réunions de travail avec les représentants du club quad, M. Jocelyn Pouliot, M. Donald Houle et M. Tommy Tanguay, une rencontre avec les élus devrait avoir lieu en novembre pour discuter du tracé de la piste et du règlement sur la circulation des VTT.

### **16.0 FERMETURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède à la fermeture du dépôt de matériaux secs à compter du 13 novembre 2010.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 232-11-10**

## **17.0 RÉSOLUTION – FÊTE DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une offre du Patrimoine Canadien pour l'organisation de l'édition 2011 de la « Fête du Canada »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit présenter une demande avant le 15 décembre 2010;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille dépose une demande de financement à Patrimoine Canadien pour l'organisation de la Fête du Canada 2011.

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite demande;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 233-11-10**

## **18.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE FEUILLET PAROISSIAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2010, le montant de sa contribution s'élève à 80.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 234-11-10**

## **19.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE BINGO RÉ-CRÉATIF AU PROFIT DE LA FABRIQUE SAINT-CAMILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite le Club de l'Âge d'Or de Saint-Camille pour un montant de 100\$ pour l'organisation d'un bingo récréatif au profit de la Fabrique St-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 235-11-10**

## **20.0 DEMANDE DE COMMANDITE, CORPS DE CADETS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite le Corps de Cadets 2948 de la Frontière, de Ste-Justine pour les activités et événements qui se dérouleront durant l'année 2011. Le montant de la commandite est de 50.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 236-11-10**

## **21.0 DEMANDE DE COMMANDITE, FONDATION DE LA POLYVALENTE DES APPALACHES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite la Fondation de la Polyvalente des Appalaches qui a pour mission de valoriser l'excellence chez les jeunes, par le biais de bourses et/ou de prix, l'avancement de l'éducation, de cultiver le goût de l'art, de la musique et de la littérature, etc. Le montant de la commandite pour 2010 s'élève à 50.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 237-11-10**

## **22.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Voirie :

M. Marcel Bégin indique que pour 2011, nous pourrions demander des soumissions pour l'achat d'un râteau pour le ramassage des roches. Le prix d'achat d'un râteau est évalué à environ 5000\$.

Incendie :

L'embauche du nouveau directeur incendie en novembre 2010, et évaluation des besoins du service incendie pour les années à venir.

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne que nous ferons la programmation des automates programmables durant le mois de novembre aux stations de pompage.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : une réunion de consultation publique sur le patrimoine, une réunion de travail du conseil municipal, un conseil des maires, le CA du DISC, rencontre sur le budget de la MRC, rencontre avec le Ministère de la Culture, Comité de la route 281, réunion du CLD. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **23.0 CORRESPONDANCE**

Demande, Opération Nez rouge

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille commandite Opération Nez Rouge pour un montant de cinquante dollars (50\$) ;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 238-11-10**

### Demandes Comités municipaux

Le directrice fait lecture d'une demande de financement pour l'année 2011 pour les comités suivants :

-Bibliothèque : 3000,00\$  
-Village Fleuri : 1500.00\$  
-Festi-Quad : 2500.00\$

-Coopérative d'Habitation (subvention loyers) : 1500\$

Ces demandes seront discutées lors de la préparation du budget 2011.

### Formation directrice générale, Éthique, déontologie et lobbyisme

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à suivre la formation : Éthique, Déontologie et Lobbyisme, cette formation aura lieu à Lac-Etchemin le 16 novembre prochain. Le coût de la formation 215\$, taxe en sus.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution no. 231-11-10**

#### Séance d'information : Contrats municipaux – Des outils pour une saine gestion

La directrice générale souhaite assister à la séance d'information sur : « Les Contrats municipaux – Des outils pour une saine gestion ». Cette soirée d'information aura lieu à St-Georges le 11 novembre 2010, le coût sera de 28.22\$ (taxes incluses).

Il est convenu d'un commun accord d'autoriser la directrice générale à assister à cette séance d'information qui aura lieu à St-Georges.

#### Lettre de la Sûreté du Québec

Lecture est faite d'une lettre de la S.Q. invitant le conseil municipal à faire connaître ses priorités en matière de sécurité publique. Cet item sera discuté lors de la prochaine assemblée de travail.

#### Lettre de remerciement Coopérative jeunesse de services des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de remerciement adressée au conseil municipal pour sa contribution versée à la Coopérative jeunesse de services des Etchemins.

### **24.0 VARIA :**

#### **A) Calendrier électoral déposé par la présidente d'élection**

La directrice générale dépose son calendrier électoral pour l'élection partielle. Voici les dates importantes : Début de la période de mise en candidature le 10 décembre 2010, fin de la période de mise en candidature le 24 décembre 2010, vote par anticipation 16 janvier 2011 et jour du scrutin le 23 janvier 2011.

## **B) Date des réunions de préparation du budget**

Les dates des réunions de travail pour la préparation du budget 2011 ont été fixées : Le mardi 23 novembre, le 13 décembre 2010 et l'adoption le 20 décembre 2010.

## **C) Avis de citation**

La directrice fait le dépôt d'un avis favorable de citation produit par le comité du Patrimoine de Saint-Camille relativement à la bâtisse sise au, 113 rue Principale, à Saint-Camille. L'adoption du règlement numéro 391 concernant la citation du bâtiment du 113, rue Principale aura lieu le 16 novembre prochain.

## **D) Fermeture des chemins d'hiver :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal ordonne par la présente résolution, que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2010-2011, à compter du 21 novembre 2010 :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- La route Edmond Blais, de la route 204 ouest, jusqu'au numéro civique 206 ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 240-11-10**

### **25.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

### **26.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21H55.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

---

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 16e jour de novembre 2010, à 20h00 heures à la salle municipale.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;**  
**M. Marcel Bégin;**  
**M. Serge Boutin;**

**Absent : M. Jocelyn Pouliot.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

## **2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Acceptation de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du règlement numéro 391, relativement à la citation de l'ancien magasin général à titre de monument historique;
- 4.0 Résolution programme de subvention, mobilier urbain;
- 5.0 Levée de l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.**

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 241-11-10**

### **3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391, RELATIVEMENT À LA CITATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE**

Le dépôt du procès-verbal est fait à la municipalité suite à la tenue de la consultation publique le 12 octobre dernier. Lors de cette consultation publique, 4 citoyens étaient présents, et aucune personne ne s'est opposée au projet de citation dudit bâtiment.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS PROVINCE DE QUÉBEC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391 AYANT POUR OBJET DE CITER À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE LE MAGASIN GÉNÉRAL HENRI-LOUIS-POULIN ET L'ENSEMBLE DE CETTE PROPRIÉTÉ**

#### **Préambule**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut, par règlement et après consultation de son comité consultatif en matière de patrimoine, citer à titre de monument historique tout bâtiment et l'ensemble de sa propriété, situés sur son territoire et qui présentent un intérêt historique, architectural ou esthétique;

**ATTENDU** les qualités architecturales du Magasin Général Henri-Louis Poulin, situé au 113, Rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;



**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par Madame Thérèse Blanchet, à la séance régulière du Conseil Municipal tenue le 13 septembre 2010, à compter de 19h30;

**ATTENDU QU'**un avis spécial a été signifié le 8 octobre 2010 au propriétaire du bâtiment et de l'ensemble de cette propriété à être cités, en conformité avec la Loi sur les Biens culturels (L.R.B., chapitre b-4);

**ATTENDU QU'**un avis public de la tenue d'une séance du Comité consultatif en patrimoine concernant la citation du bâtiment et l'ensemble de cette propriété à été donné le 6 octobre 2010;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été expédié à la Ministre de la Culture et des Communications;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif en patrimoine a tenu une séance publique le 12 octobre 2010 au cours de laquelle les personnes intéressées ont été invitées à faire leurs représentations relativement à la citation du Magasin Général Henri-Louis Poulin;

**ATTENDU QUE**, suite à ces séances publiques, le Comité du patrimoine a émis, le 1<sup>er</sup> novembre 2010 un avis favorable au Conseil municipal à l'effet de citer monument historique le bâtiment du Magasin Général Henri-Louis Poulin et l'ensemble de cette propriété;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le règlement numéro 391 ayant pour objet de citer à titre de monument historique le magasin général Henri-Louis Poulin et l'ensemble de cette propriété à l'exception de deux lisières de terrain situés sur le lot 18-P et 18-30, rang III, Canton Bellechasse soit adopté.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2010,**

**Résolution numéro 241-11-10**

#### **4.0 RÉSOLUTION PROGRAMME DE SUBVENTION, MOBILIER URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité famille de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis travaille présentement à l'élaboration d'un politique familiale municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet cadre bien avec les objectifs recherchés par la politique familiale municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet contribuerait à l'autonomie des aînés, à leur santé physique et mentale, et aiderait à briser l'isolement;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente le projet « Aménagement urbain » pour les aînés, dans le cadre du programme PIQM du Ministère des Affaires Municipales et des Régions.

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ledit projet;

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce projet.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 243-11-10**

**5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Marcel Bégin propose la levée de l'assemblée à 20h50

---

Le Maire, Adélarde Couture

---

La directrice générale, Nicole Mathieu